

# FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

## DROIT DU TRAVAIL

### Veille et travail de nuit

Parmi les questions récurrentes, la prime revient au travail de nuit et aux veilles ! La CCT n'est pas totalement explicite à ce sujet, et une clarification de l'article 18 va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le principe d'application est néanmoins clair : la réglementation du **travail de nuit** s'applique entre 23 et 6 heures, ceci en particulier pour la compensation en temps à 115% (art. 18). Seul le versement des indemnités se fait de 20 à 6 heures (annexe 5).

Concernant les **veilles** (passives), la CCT parle de **service de garde** (art. 18.4). Ce temps donne lieu à une compensation de 1 heure pour 2, et au versement d'indemnités pour service de garde. Lorsque la veille devient active, il s'agit alors de travail de nuit qui est compensé à 115% (1h.09 pour 1 heure).

### Délais de protection

La résiliation du contrat de travail pendant une absence maladie/accident est mentionnée à l'art. 4.9 de la CCT : un **délai de protection d'un an** est prévu **dès la 10<sup>ème</sup> année de service**.

Avant ce terme, c'est le Code des Obligations qui s'applique (CO art. 336c) :

- **30 jours** la première année,
- **90 j.** de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> année,
- **180 j.** dès la 6<sup>ème</sup> année.

Après cette période de protection, le délai de résiliation s'applique.

## Mise en oeuvre de la politique du handicap

Les projets du canton dans le domaine des personnes en situation de handicap et des institutions sont en passe de se finaliser entre 2015 et 2016. Après une longue attente, depuis l'acceptation du projet en 2004, la situation fribourgeoise devrait enfin se légaliser !

Pour le **secteur des mineurs**, le concept de l'éducation spécialisée du SESAM semble en voie d'être terminé et adopté, et les dispositions législatives de la loi sur l'enseignement spécialisé devraient être décidées en 2015.

Pour le **secteur des adultes**, un plan de mesures et deux nouvelles lois (sur la personne en situation de handicap et sur les institutions), préparés par la DSAS, devraient être mis en consultation début 2015, et soumis au parlement en fin d'année.

Lorsque ces changements entreront en vigueur (a priori en 2016), c'est une nouvelle réalité qui s'ouvrira pour les institutions INFRI. Le **contenu de ces projets** vous sera présenté dès qu'il sera disponible.

## Site [www.infri.ch](http://www.infri.ch)

Depuis cet été, le site web de notre association a subi plusieurs transformations, aussi bien dans sa présentation que dans son contenu. Il est maintenant de plus en plus convivial, et pourra à l'avenir évoluer très facilement pour répondre au mieux aux besoins.

Certains projets sont encore en cours de réalisation : la **version allemande** intégrale du site, une page de **présentation des institutions** et d'accès à leurs sites web, une **zone-membres** qui donnera accès aux procès-verbaux et documents de l'association.

Plusieurs documents utiles sont d'ores et déjà proposés au téléchargement public. Nous vous invitons à prendre connaissance du site et à l'utiliser le plus possible. Toute suggestion pour son amélioration sera bienvenue !

## Section INSOS pour Fribourg

Dans le cadre de la réforme de l'organisation d'INSOS, association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap, la section romande a été supprimée. Ce sont désormais des sections cantonales ou des regroupements de cantons, qui en seront l'ossature.

Pour le canton de Fribourg, c'est INFRI qui devrait devenir la section cantonale d'INSOS, en particulier par la commission Habitat et Travail. Un sociétariat distinct devrait être envisagé pour les membres INSOS non-membres d'INFRI.

Une modification statutaire dans ce sens devrait être soumise à la prochaine assemblée générale.

## Nouveau directeur à l'institut St-Joseph

Après quinze ans passés à la direction de l'institut St-Joseph du Guintzet, M. **Jean-François Noël** prendra sa retraite à la fin de l'année 2014.

Pour lui succéder, M. **Stéphane Favre** a été choisi. Il a été enseignant, puis directeur du CO du Gibloux, et il débutera ses fonctions au 1er janvier 2015.

Notre association souhaite à M. Noël une belle nouvelle aventure, et adresse à M. Favre ses meilleurs vœux de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions.

## Prochaine édition

Le prochain numéro du Flash-info présentera toutes les **modifications de la CCT** pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (formation continue, classifications, allaitement, travail de nuit).

Il sera distribué dès réception de la décision d'approbation de l'Etat qui permet sa mise en vigueur.

# Action auprès du Grand Conseil

En date du 9 octobre 2014, le comité INFRI a organisé un événement auprès des député-e-s du Grand Conseil fribourgeois. L'objectif de la démarche était de faire connaître notre association, et de sensibiliser les décideurs et décideuses politiques à une thématique qui nous préoccupe actuellement : la situation des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle.

Cette manifestation s'est soldée par un franc succès, avec la participation de plus de la moitié des député-e-s qui ont montré un intérêt marqué pour la présentation qui a été faite. A court terme, il devrait y avoir une interpellation parlementaire sur cette question, et INFRI continuera de mettre ce thème en avant jusqu'à ce que des solutions d'avenir puissent être mises en place.

La présentation peut être consultée sur notre site web, dans la rubrique « Thèmes », puis « Dossiers politiques ».

**infri** **INVITATION**  
jeudi 9 octobre 2014

Présentations flash :

- l'association fribourgeoise des institutions spécialisées
- jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle : chômage ou formation ?

Salutations et accueil	Ursula SCHNEIDER SCHÜTTEL présidente d'INFRI conseillère nationale
Mot de bienvenue	Beat VONLANTHEN président du Conseil d'Etat
Présentation d'INFRI	Olivier SPANG secrétaire général INFRI
Thème du jour	Jean-Luc KUENLIN directeur d'institution

à midi,  
après la séance du Grand Conseil  
à la salle au-dessus du parlement cantonal

[www.infri.ch](http://www.infri.ch)  
un apéritif dînatoire suivra la présentation